



Le SICTAME vous informe

www.sictame-uns-total.org



« Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. »

Attribuée à Henri Queuille, trois fois Président du Conseil entre 1948 et 1951



Rencontre avec Christian CASSIER, Secrétaire du Comité d'Établissement Siège de l'UES Amont Holding TOTAL ...

Militant SICTAME-UNSA depuis 1999, vous êtes Secrétaire du CE Siège de l'UES Amont Holding depuis 5 années et vous arrivez au terme de votre second mandat. Vous animez et coordonnez l'action de ce Comité d'Établissement (CE), qui concerne plus de 5 000 personnes de l'amont et de la holding, et vous êtes en charge d'une équipe de salariés détachés auprès du CE au service de ce personnel.

Les élections professionnelles auront lieu le 6 mai prochain et les salariés, par le poids de leur vote, mettront en place une nouvelle équipe de représentants du personnel. Les tracts électoraux sont nombreux et chacun surenchérit en termes d'argumentaires ou slogans propres à attirer le maximum de suffrages, tout particulièrement pour l'élection CE. Etes-vous étonné ?

Non, je ne suis pas surpris de la teneur de **certaines professions de foi. Flatteuses, prometteuses** et souvent impossibles à mettre en œuvre pour de simples raisons légales (voir tableau ci-après) ou économiques, elles font partie de **l'habituel arsenal** utilisé lors des campagnes électorales où chacun déploie une énergie considérable pour dire qu'il est celui qu'il faut élire.

Ceux qui proposent monts et merveilles se transforment alors en joueurs de bonneteau ou en camelots vantant leurs mérites personnels tout en cherchant à discréditer tous ceux qui, avec persévérance et dans le respect de chacun, ont construit et développent **un projet basé sur l'équité en s'efforçant de gérer, au mieux et dans la durée, l'offre au profit des salariés de l'UES Amont Holding et de leurs familles.**

Ainsi, en parcourant les propositions, même si certaines méritent d'être travaillées ou, pour ceux qui l'ignorent, fonctionnent déjà depuis longtemps (exemple des subventions BAFA et du permis de conduire et distribution de bons de rentrée scolaire pour tous les enfants de la primaire aux études supérieures), je constate avec étonnement que **ces inventaires « à la Prévert » ne sont heureusement pas chiffrés** ; en cas de mise en place, **la subvention annuelle accordée à chaque ouvrant droit salarié ne pourrait pas être maintenue au niveau actuel sauf à plonger le CE dans un gouffre déficitaire** d'où personne ne sortirait gagnant. Une mise au point récente d'un autre syndicat rappelait pertinemment que *« la gestion d'un CE ne s'accommode pas de dilettantisme budgétaire »* et mettait *« en garde les salariés contre certaines propositions affichées ici ou là qui laisseraient entendre que le CE pourrait être un puits sans fond dans lequel on puise en subventionnant à tout va »* un nombre d'activités croissant et *« que sa gestion pourrait s'accommoder de moins de personnel sans que son fonctionnement ne s'en ressente... »*. Il faut regarder le dessous des cartes et c'est là que le virtuel consistant à raser gratis atteint ses limites confronté à la réalité budgétaire qui se doit d'être prise en compte par toute personne sérieuse et responsable revendiquant une mandature de secrétaire de CE.

Par ailleurs, **comment certains boni(menteurs) vont-ils faire pour accomplir toutes les tâches nouvelles qu'ils entendent assurer alors que l'expérience des 2 dernières mandatures démontre un absentéisme fort dans des instances que les mêmes prétendent défendre.** Je pense que l'on se paye vraiment avec un certain cynisme la tête des salariés et que les promesses ainsi faites sont une marque d'irrespect notoire vis-à-vis de ces derniers. **Accepter d'être élu comme représentant du personnel est un engagement moral fort vis-à-vis des salariés qui se doit d'être honoré.**

Qu'avez-vous retenu de ces propositions et qu'en pensez-vous?

La grille des revenus servant de base au calcul du QAF est trop restreinte et c'est un fait. Mais comment peut faire le CE pour instituer une nouvelle grille dont les tranches seraient élargies alors que la grille annuelle nous est imposée par le CCE et que **la plupart des syndicats s'opposent à faire sauter ce verrou.**

D'autre part, je pense que le **CCE devrait être davantage centré sur son rôle principal lié aux aspects économiques et stratégiques de l'entreprise et à la défense du contrat social des salariés**, l'essentiel des activités sociales devant se traiter dans les CE.

Ces propositions sont celles que je défends depuis longtemps déjà et je sens un changement des mentalités qui, je l'espère, permettra d'élargir le champ du possible en sortant d'un certain dogmatisme et d'une inertie qui ne devrait plus être de mise.

En revanche, **proposer une totale liberté quant au choix des destinations voyages et des agences entraînerait inévitablement la baisse généralisée du montant de subvention accordé à chaque salarié**, chacun trouvant invariablement sa destination. Céder aux sirènes d'un jour serait grave de conséquences et incompatible avec une autre promesse visant à « *optimiser la gestion* » (comprenez diminuer le personnel salarié du CE), la comptabilité voyant alors décupler le nombre des saisies informatiques face à un soudain afflux de factures clients et fournisseurs en provenance de France et de l'étranger (sans parler de la gestion des taux de change...). Cette ouverture des voyages « Liberté » au monde entier et à toutes les agences n'est guère réaliste et pose de sérieux problèmes de responsabilités au CE : couverture d'agences de voyages en cas de faillite, sécurité des transporteurs, sécurité individuelle dans les pays à fort risques politiques ou sanitaires, contrôle financier de l'utilisation des subventions et, comme déjà évoqué, charge de travail accrue pour le personnel du CE. Au même titre, **promettre des chèques cadeaux pour des événements qui ne permettent pas l'exonération URSSAFF n'est pas très rationnel et pose de nombreux problèmes, sans parler des multiples promesses de subventions soumises aux cotisations patronales et salariales et à la fiscalité** (voir tableau ci-après).

Le montant des enveloppes annuelles fonctionne selon le principe des vases communicants et les budgets ne sont pas extensibles. Nous suivons de près les indicateurs de consommation. Les enveloppes sont élevées, actuellement, car nous fonctionnons selon un principe mutualiste et **ce sont les non consommateurs (20 %) qui accroissent le montant de l'enveloppe annuelle des consommateurs (80 %)** la dotation moyenne par salarié étant inférieure au montant de la subvention minimum.

Et vous ? En regardant la multitude des propositions et critiques de vos concurrents, cela donne l'impression que vous n'avez rien fait...

(Rire) Depuis 5 ans en charge du CE de l'UES Amont, je pense que l'image du CE a changé même si tout n'a pas été de tout repos. J'ai beaucoup travaillé ainsi que mon équipe au service de tous, n'en déplaise aux esprits chagrins, que d'ailleurs, j'ai peu vu à l'ouvrage durant la mandature écoulée, ce qui est regrettable et peu respectueux des salariés qui les ont élus. En revanche, je tiens à saluer et remercier les élus du SICTAME-UNSA qui m'ont beaucoup soutenu mais également certains élus d'autres syndicats qui font abstraction de leur appartenance syndicale et qui, consensuellement, en surmontant les clivages existants, donnent beaucoup pour hisser ce CE au meilleur niveau possible au profit de la collectivité.

Je rappelle simplement les réalisations du SICTAME-UNSA depuis la création de l'UES Amont en 2003.

- Les **Voyages « Liberté »**, subventionnés selon les règles du QAF, permettent à tout salarié et à sa famille de définir annuellement sa période de vacances, ses prestations et son budget personnel (avec étalement du paiement par mensualités). D'autres formules « Groupes », « Escapades », « Week-end », « Insolites » sont possibles. La cohérence de l'ensemble est assurée par un élu SICTAME.
- Les **chèques SNCF**, mis en fonction en 2006, permettent l'utilisation du train avec une subvention de 50 % de la part du CE.
- Le **catalogue « Voyages »**, toujours très attendu et apprécié, dont la préparation est toujours un exercice délicat. Ce catalogue est financé intégralement par la Direction. Il est maintenant imprimé sur du papier recyclé, le CE s'impliquant dans le développement durable au bureau.

- L'animation « **Panorama** » des **Voyages**, organisée à Coupole, si souvent décriée, toujours jalouée mais jamais égalée, fait depuis 6 ans déjà le bonheur des personnels chanceux. Avec la participation de la section « Photo numérique » au sein de la Commission Culturelle (présidée par une élue SICTAME), le forum récompense depuis l'an passé les meilleures photos des salariés selon un thème choisi.
- Le **Forum Voyages**, qui associe toutes les agences concernées, permet à chacun d'accéder à tous les détails des programmes proposés : circuits, escapades, week-ends, ...
- Les propositions de la Commission Culturelle se sont élargies grâce au Chèque Culture et maintenant **Ticketnet**, le **Chèque Lire** qui recueille un vif succès, les **Billetteries** diverses cinémas et parcs d'attraction, la **Bibliothèque et la Médiathèque qui verront leur catalogue prochainement mis en ligne**. Sans oublier la présence de la **culture sur les lieux de travail** en y créant des événements périodiques de qualité : musique, danses, variétés, théâtre, conférences, expositions, etc.
- La participation active des militants du SICTAME à l'ensemble des commissions du CE contribue à la bonne marche des activités du CE dans un **esprit d'écoute et d'ouverture** en permettant aux bénévoles de diffuser la pluralité des idées dans les commissions du CE.
- La fin de l'exploitation des maisons familiales du CCE, qui génèrait annuellement un important déficit chronique dont la part des dépenses sans cesse grandissante incombait au CE de Paris pour 62 %, avec une fréquentation faible et mettait en danger le maintien du niveau des enveloppes annuelles.
- Depuis juillet 2008, le **site internet du CE** permet aux salariés, notamment expatriés ou rotationnels, de consulter à tout instant, depuis le domicile ou le lieu de travail, les prestations du CE, la situation de leur compte et la ventilation de leurs consommations.
- Grâce à l'impulsion du SICTAME, **la part des ouvrants droit bénéficiant effectivement du CE s'est accrue** (48 % en 2003, 65 % en 2006, 80 % en 2009), tout en maintenant une gestion équilibrée. Le plafond de certaines activités (en fonction des QAF) est passé de 900/2 100€ en 2003 à 2 000/4 000 € aujourd'hui et le taux de subvention s'est accru de 30/70 % à 40/80 %, conciliant ainsi l'équité avec une meilleure attractivité.
- La volonté, même si tout n'est pas parfait et malgré des obstacles persistants, de traiter le plus équitablement possible l'ensemble des salariés selon les règles mises en place par l'ensemble des élus, sans visée clientéliste.

Alors, une idée quant au résultat ?

Franchement, je suis perplexe mais pas inquiet : les salariés savent le CE qu'ils ont et le bilan est globalement satisfaisant, même si des progrès sont toujours à faire. Les salariés vont s'exprimer le 6 mai sur la politique sociale qui sera mise en place pour les 3 prochaines années et de leur vote dépendra le maintien ou la suppression des prestations actuelles et de leur niveau. Ils doivent y réfléchir avant de se prononcer. Gageons qu'ils sauront faire le bon choix et qu'ils croiront plus en ceux dont les actes répondent de leur sincérité qu'en ceux qui promettent beaucoup et font peu ou ceux qui appellent de leurs vœux la démocratie là où elle se pratique déjà alors qu'ils ne la pratiquent pas là où ils ont le pouvoir...

Enfin, pour la première fois depuis la promulgation de la loi de 2008, la représentativité permettant à tout syndicat de participer aux négociations, de défendre les salariés et leur contrat social ne sera acquise que si celui-ci obtient une audience d'au moins 10 %. Le temps des syndicalistes ne représentant qu'eux-mêmes sera révolu au soir du vote du 6 mai prochain... Le personnel aura le syndicalisme qu'il aura choisi : syndicalisme citoyen à l'écoute des salariés ou syndicalisme d'appareil plus préoccupé des jeux de pouvoir.

LE JEUDI 6 MAI, N'HESITEZ PAS A VOUS EXPRIMER EN VOTANT A L'URNE (*)

(*) et cela, même si vous avez déjà voté par correspondance, car c'est alors le vote à l'urne qui prime !

✂

Le Syndicat, c'est vous ! Pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez ce bulletin au SICTAME-UNSA-TOTAL

Bureau 4 E 41 Tour Coupole à Paris (Tél. : 01.47.44.61.71) - Bureau F16 CSTJF à Pau (Tél. : 05.59.83.64.83)

NOM Prénom

SOCIETE LIEU DE TRAVAIL : Tél. :

Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME (ou/et) Souhaite adhérer au SICTAME-UNSA-TOTAL

QUELQUES PROMESSES	UN DESSOUS DES CARTES bien peu réaliste
COMMENT LES EMETTEURS DE PROMESSES TEMOIGNENT DE LEUR MECONNAISSANCE DU CODE DU TRAVAIL ET DES REGLEMENTATIONS SOCIALES	
<i>Ouvrir la présidence des commissions non obligatoires à tous les salariés</i>	Article R. 2325-4 al. 2 Code du Travail (CT) : « Les commissions du comité d'entreprise sont présidées par un de ses membres. » Seuls les élus peuvent présider une commission du CE, obligation reprise dans le règlement du CE.
<i>Encourager les salariés à souscrire à la sur-complémentaire santé MIP, en subventionnant le restant à charge</i>	Les sur-complémentaires MIP sont des régimes de prévoyance santé facultatifs et individuels. Or, comme l'indique l'URSSAF : « La participation du comité d'entreprise au financement d'une couverture à adhésion facultative et individuelle est dans tous les cas assimilée à un complément de rémunération et soumise à cotisations de Sécurité sociale ». Autrement dit, cette subvention serait intégralement cotisable et fiscalisable ce qui accroîtrait substantiellement le coût pour le CE, comme pour le salarié, d'une telle subvention. Alors qu'un CE bénéficie d'exemptions de cotisations sociales pour certaines prestations...
<i>Proposer un plan épargne retraite complémentaire abondé par le CE</i>	Article L. 3334-6 al. 1 CT : « <i>Le plan d'épargne pour la retraite collectif peut recevoir à l'initiative des participants, les versements des sommes issues de l'intéressement, de la participation, ainsi que d'autres versements volontaires et des contributions des entreprises prévues aux articles L. 3332-11 à L. 3332-13 et L. 3334-10.</i> » Article L. 3332-1 CT : « <i>Le plan d'épargne d'entreprise est un système d'épargne collectif ouvrant aux salariés de l'entreprise la faculté de participer, avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.</i> » Autrement dit, seul l'employeur est habilité à verser au PERCO et PEE d'un salarié en exonération de cotisations sociales. Les abondements des CE sont soumis aux cotisations sociales salariales et patronales. Ils sont fiscalisés.
<i>Subventionner des tickets restaurant pour tous</i>	Comme l'indique la Commission Nationale des Titres Restaurant : « Un employeur peut-il accorder des titres-restaurant à son personnel s'il met concomitamment à la disposition de ses salariés un restaurant d'entreprise ou inter-entreprise ? Dans le strict respect de la législation sur les titres-restaurant, une réponse négative ne peut qu'être apportée à cette question. » Et l'URSSAF : « En cas de participation du comité d'entreprise au financement des titres restaurant, il convient de cumuler les deux participations, employeur et comité d'entreprise, pour apprécier les limites d'exonération. » Autrement dit, avec le restaurant d'entreprise (fût-il bien encombré !), il est peu vraisemblable que le CE puisse subventionner des tickets restaurant sans que cette subvention ne soit cotisable et fiscalisable.
OU COMMENT LES PROMESSES FAITES AUX FEMMES TEMOIGNENT DE SEXISME : pourquoi donc les femmes seraient-elles plus concernées que les hommes par les garderies enfant malade, les congés parentaux, les familles monoparentales, le jardinage, l'art floral, la décoration, les week-ends shopping et les offres bien-être d'ailleurs déjà largement disponibles au CE (thalassothérapies en France ou à l'étranger) et dont l'offre va être encore développée dans les prochaines semaines ?	
UN EXEMPLE PARMI D'AUTRES DES PROMESSES QUI ENGAGENT PEU OU QUI ONT DÉJÀ MONTRE QU'ELLES SONT DES CHEQUES EN BOIS	
<i>Intervenir dans la stratégie du Groupe pour se rassurer de son devenir</i>	Sachant que l'administrateur salarié actionnaire était un élu CFE-CGC depuis 2004 , et qu'il a abandonné son mandat au 1 ^{er} janvier 2010 (après s'être engagé du contraire), le besoin de « <i>se rassurer du devenir du Groupe</i> » donne toute raison de s'inquiéter. A moins qu'il ne s'agisse d'une autre promesse sans devenir...

